



N° affiliation FFTA : 2717071

## Compte-rendu de réunion

Le mercredi **4 février 2015 à 18h00**, les membres du bureau se sont réunis au siège de l'association, en vue d'effectuer les dernières mises au point quant à l'organisation du week-end, concours jeunes et 2x18 des 14 et 15 février 2015.

Il a été également question des subventions TNJ, CNDS, d'une demande formulée par la CDC et DREA.

Tous les membres étaient présents à l'exception de HUET, Nadine, régulièrement excusée.

Cyril Doffin en charge du site était également présent.

Le président ouvre la séance sur l'organisation des concours « jeunes » et « 2x18 » des 14 et 15 février 2015.

Le point est fait sur le nombre d'archers enregistrés. Avec les retardataires connus non encore inscrits, entre 70 et 80 archers sont attendus sur le pas de tirs sur les deux jours de compétition.

Le point est fait successivement avec Marie Foucher, quant aux achats de victuailles, boissons, viennoiseries et autres ustensiles nécessaires au bon fonctionnement du coin restauration. Les tarifs ont été fixés.

Il est décidé d'offrir aux arbitres une bouteille de pinceau.

Yann BURHENDT en charge du matériel et de la mise en place est sollicité pour régler les derniers préparatifs. Transport des chevalets et cibles avec l'aide du véhicule de David JALLAIS. Il fait l'inventaire du petit matériel au bon déroulement des tirs. Traçage du terrain, espacements, la mise en place du filet de protection derrière les cibles, la protection du sol, etc ...

Il est envisagé de solliciter le club de LA ROCHELLE pour l'éclairage des cibles, le club ne possédant que trois spots opérationnels et le chrono tir.

La commande de blasons de toutes tailles a été effectuée par le Président.

Le tour de table sur la préparation du concours étant terminé, la trésorière Gaëlle RUAULT, indique avoir été sollicitée par le père d'un archer concernant la participation du club au paiement de la moitié du stage de formation. La trésorière ajoute que le club n'a pas l'argent pour payer la moitié des deux formations des jeunes Léandre et Donovan.

Toutefois, le président indique que le CD 17 par l'intermédiaire de Geneviève FREUND, se propose d'établir un dossier de demandes de subventions dans le cadre des TNJ pour les deux jeunes concernés. L'obtention de cette subvention permettrait au club de ne pas avoir à participer aux frais engendrés par ces trois stages TNJ, pour un coût total défini de 600,00€.

Après concertation l'assemblée accepte à l'unanimité que le CD 17 présente le dossier de subventions pour nos deux jeunes inscrits.

Concernant l'aide que le club consentait gracieusement aux deux jeunes archers dans le cadre des stages départementaux, il est décidé que cette dernière ne serait pas renouvelée l'année prochaine.

D'autre part, la trésorière ajoute que le club ne serait pas en mesure de donner autant si d'aventure d'autres jeunes archers souhaitaient bénéficier de ces formations.

Le président intervient et il indique qu'il est question de préparer un autre dossier pour tenter d'obtenir une autre subvention auprès du CNDS, intervenant dans le cadre du sport de haut niveau.

Précisions sont apportées concernant certaines obligations de justification pour obtenir les deniers du CNDS. Le club devra engager en achats divers et autres, le même montant qui sera octroyé par le CNDS.

Olivier TARVERNIER, sera sollicité dans un premier temps pour établir un devis pour ses interventions. Il est envisagé 1 à 2 séances de 2 heures par mois.

Sur interrogation du secrétaire Jean-Jacques GUTIERREZ, et de Marie FOUCHER, il est précisé tant par le président que par la trésorière, que les archers devront s'acquitter d'une cotisation à l'occasion de ces séances.

La participation de chaque archer pourra s'élever à 5,00€ voire 2,00€ selon les finances du club. Cette participation est souhaitable afin de favoriser une meilleure assiduité des archers concernés.

Seuls les archers volontaires participeront à ces séances de perfectionnement.

Jean-Jacques GUTIERREZ, précise d'ores et déjà qu'il ne participera pas à ces séances, mais propose son aide pour constituer le dossier n'étant pas contre le fait d'aider les archers désireux de se perfectionner.

Dans le cadre de l'établissement du dit dossier, le Président assistera à une réunion devant avoir lieu à SAINTES le 17 février 2015 à 19h00.

Le président fait ensuite état d'une demande formulée par la CDC de l'Ile de Ré, pour organiser une initiation dans une école primaire pour le 18 avril 2015. Le club n'étant pas équipé pour faire un encadrement sécurisé et ne possédant pas le matériel adéquat pour des élèves de primaire, il est décidé de ne pas répondre favorablement à cette demande.

Le président indique qu'il souhaite former une équipe DREA. Tir fita.

Cette réunion s'est achevée à 20h30.

Le Secrétaire

Le Président

La Trésorière